



Paris, le 19 février 2026

**Stella
Dupont**

Communiqué de presse

Aide à mourir — Le choix, jusqu'au dernier souffle

Dans le cadre du nouvel examen de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir, **j'ai porté un amendement** visant à préciser que l'administration de la substance létale puisse intervenir **selon le choix du patient**, et non uniquement en cas d'impossibilité physique d'auto-administration. Lors du vote en séance, cette rédaction a été adoptée d'extrême justesse - **71 voix pour, 70 contre** - avant qu'une nouvelle délibération ne soit demandée. L'étude définitive de cet amendement interviendra donc à la fin de l'examen, rien n'est arrêté à ce stade.

Cette proposition vise à garantir une application pleinement **fidèle à l'esprit du texte**, en affirmant clairement que **le choix doit toujours revenir au patient**. Le cadre actuel prévoit déjà des garanties strictes pour vérifier sa volonté libre et éclairée tout au long du processus et au moment même de l'administration de la substance létale ; il s'agit donc d'en tirer toutes les conséquences.

Cette rédaction ne modifie en rien l'équilibre d'ensemble ; elle en consolide au contraire la cohérence et la portée. Elle prolonge l'esprit de la proposition, guidée par un principe constant : dans ces circonstances ultimes, **c'est la volonté du patient qui doit primer, jusqu'au dernier souffle**.

Un nouvel examen aura lieu dans les prochains jours. **Mobilisée depuis l'origine des débats pour défendre ce texte et son ambition, je continuerai à l'être jusqu'à son adoption, afin qu'il soit à la hauteur de ce qu'il engage.**

Stella DUPONT

Députée de la 2ème circonscription de Maine-et-Loire

Membre du parti politique En Commun!

Contact Presse : Capucine OTTINO - 06 82 69 64 32



La Convention

sengager.la-convention.fr
Bernard Cazeneuve